



Mairie de St-Julien en Beauchêne

Compte-Rendu définitif du Conseil Municipal du 18 mars 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien en Beauchêne, convoqué par courrier distribué le quatorze mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Claude VALLIER.

Présents : ANQUETIN Isabelle, BOURGAT Michel, FERMENT Alice, GAUTHIER Jean-Pierre, SALETTI Hélène, SERRI Jean, VALLIER Jean-Claude.

Excusés : PASCAL Alain (pouvoir à GAUTHIER Jean-Pierre), SCHNEYDER Lætitia, STEFANI Cécile (pouvoir à FERMENT Alice), VIALET Baptiste.

Secrétaire de séance : BOURGAT Michel.

la séance débute à 14h30

Approbation du C.R. du CM du 28/01/2022

Le Compte-rendu a été diffusé avec un addenda demandé par J. Serri, qui concernait les échanges entre le Maire, Michel Bourgat, deuxième adjoint, et Soliha 13. Le Maire a adressé par courriel à tous les élus une note résumant le détail des échanges successifs avec Soliha 13, concernant le projet Durbon. Il propose que la remarque de J. Serri soit maintenue dans le compte-rendu définitif, telle qu'elle avait été rédigée.

Le Conseil accepte la proposition et valide le compte-rendu de Conseil Municipal du 28 janvier 2022.

Demande de la DGFIP

Il a été demandé à la commune de clôturer la régie gérant la Salle Polyvalente et le gîte. Cette régie avait été ouverte pour faciliter le versement des émoluments dus aux gestionnaires du gîte. Le désengagement de Monsieur et Madame Sarrazin a conduit à demander à une Société de service d'assurer l'entretien des locaux. La régie ne se justifiant plus, les élus acceptent d'autoriser le Maire à en décider la clôture.

Clôture de deux budgets annexes de la commune

M. Dominique RAVIN nous demande de procéder à la clôture de deux budgets annexes sur la commune, qui sont en sommeil depuis de nombreuses années : CCAS St Julien en Beauchêne et CE (Caisse des Ecoles) St Julien en Beauchêne. Ces deux budgets n'ont plus d'utilité pour la comptabilité communale. Les élus autorisent le Maire à faire procéder à la clôture de ces deux budgets annexes.

Vote des Comptes Administratifs 2021

Le Maire présente successivement les trois comptes administratifs qui décrivent la situation financière de la commune pour l'année écoulée. Il précise qu'il a été compliqué de finaliser ces budgets, en l'absence des comptes de gestion définitifs que doit venir présenter ce jour Monsieur Ravin, le Trésorier de Veynes. Le Maire précise aussi que les comptes administratifs sont en pleine adéquation avec la comptabilité informatique « Hélios », ce qui permet de les considérer comme exacts. Une fois ces comptes détaillés devant les élus, le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs, conformément à la règle.

Il est informé à son retour que les comptes ont été adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

Un détail des comptes est donné ci-dessous. Figurent également les éléments d'affectation des différents budgets aux chapitres 001, et 002, ainsi qu'au compte 1068.

- Budget Principal

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	181 406,79 €
Total des recettes de fonctionnement :	260 624,21 €
Résultat de fonctionnement 2021 :	79 217,42 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	112 550,51 €
Total des recettes d'investissement :	128 127,97 €
Résultat d'investissement 2021 :	15 577,46 €

Affectation de résultat Budget principal

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2022 est	365 364,41 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2022 est	- 92 325,34 €
Couverture de financement au 1068, budget 2022 est de	92 325,34 €

- Budget Eau et Assainissement

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	15 933,08 €
Total des recettes de fonctionnement :	34 260,10 €
Résultat de fonctionnement 2021 :	18 327,02 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	40 556,32 €
Total des recettes d'investissement :	49 558,57 €
Résultat d'investissement 2021 :	9 002,25 €

Affectation de résultat Budget Eau et Assainissement

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2022 est	0 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2022 est	12 749,51 €
Couverture de financement au 1068, budget 2022 est de	21 198,23 €

- Budget Lotissement Chante-Duc

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	9 094,04 €
Total des recettes de fonctionnement :	31 636,04 €
Résultat de fonctionnement 2021 :	22 542,00 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	19 587,28 €
Total des recettes d'investissement :	0 €
Résultat d'investissement 2021 :	- 19 587,28 €

Affectation de résultat Budget Lotissement

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2022 est	9 279,72 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2022 est	- 135 943,57 €
Couverture de financement au 1068, budget 2021 est de	0 €

Vote des Comptes de gestion (présentation par M. RAVIN).

A l'heure où le vote des comptes de gestion doit intervenir, le Trésorier qui avait prévu de les présenter sous leur forme définitive n'étant pas arrivé, le Maire prend la décision d'examiner les budgets primitifs établis pour l'année 2022.

Il indique qu'il n'a pas été possible de disposer de ces comptes de gestion dans le cours de la préparation des documents budgétaires, seules des versions provisoires de ces comptes avaient été communiquées par la Trésorerie.

Vote des Budgets primitifs 2022

- Budget Principal

Section de Fonctionnement :

Total des recettes de fonctionnement :	608 664,41 €
Total des dépenses de fonctionnement :	608 664,41 €

Section d'Investissement :

Total des recettes d'investissement :	375 694,75 €
Total des dépenses d'investissement :	375 694,75 €

- Budget Eau et Assainissement

Section de Fonctionnement :

Total des recettes de fonctionnement :	212 672,00 €
Total des dépenses de fonctionnement :	212 672,00 €

Section d'Investissement :

Total des recettes d'investissement :	375 353,84 €
Total des dépenses d'investissement :	375 353,84 €

- Budget Lotissement « Chante-duc »

Section de Fonctionnement :

Total des recettes de fonctionnement :	345 757,94 €
Total des dépenses de fonctionnement :	345 757,94 €

Section d'Investissement :

Total des recettes d'investissement :	445 374,94 €
Total des dépenses d'investissement :	445 374,94 €

Les trois budgets primitifs 2022, qui ont été présentés sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité.

À 16h30, Madame Ferment doit s'absenter et quitte la séance en donnant procuration à H. Saletti

Cotisations 2022

Le Maire propose aux élus de l'autoriser à régler aux organismes ci-dessous les cotisations qui leur sont versées chaque année. Le Conseil autorise le Maire à régler ces cotisations. Seront donc versés :

200,00 €	aux Communes Forestières
44,10 €	à l'ADIL 05
100,00 €	au CAUE 05
132,00 €	à l'AMF 05
55,00 €	à la Fondation du Patrimoine

Convention avec le Centre Social Rural

Un projet de convention nous avait été envoyé par le Centre Social Rural de Veynes suite à la participation d'un enfant de St Julien en Beauchêne en 2021.

Le montant de la participation varie selon l'âge des enfants :

33€	par an et par enfant pour les activités péri scolaire (4 à 12 ans),
76 €	par an et par enfant pour les activités ACM (Mercredi et vacances scolaires),
55 €	par an et par jeune pour les jeunes du club (12 à 17 ans).

Après contact avec les parents de l'enfant concerné, il est apparu que celui-ci ne retournerait pas cette année au Centre Social Rural, ce qui rend inutile la signature d'une Convention avec cet organisme.

Le Maire précise toutefois qu'un contact sera pris avec le Centre Social pour que la commune règle le montant de la prestation assumée au profit de ce jeune habitant en 2021.

Appartement Mairie disponible

La commune a reçu une demande pour l'appartement qui est libre depuis le départ de Mme Schneyder. Le candidat, Monsieur Félix CHIRON, vient d'arriver sur le hameau de Vaunières où il est salarié. Les responsables de l'Association Village des jeunes confirment que ce nouvel arrivant perçoit une rémunération lui permettant de régler son loyer de manière régulière. Le Maire indique que l'appartement contient un poêle à bois qui a été utilisé par le locataire précédent, mais que la commune n'est pas propriétaire de cet appareil. Celui-ci étant un dispositif de chauffage ancien, le problème est de savoir si il doit être mis à disposition du nouvel occupant, car il n'est pas possible de connaître l'état réel de ce matériel, et encore moins d'être certain qu'il n'est pas dangereux de l'utiliser.

Une décision sera prise avant l'arrivée du locataire, à ce sujet.

Le Conseil autorise le Maire à signer le bail concernant cet appartement avec Monsieur CHIRON (unanimité).

Projet de restauration de la chapelle de Vaunières

Le projet de restauration de la chapelle de Vaunières s'est compliqué, et la commune a choisi de demander à un

architecte de regarder le détail des travaux à entreprendre. Sur recommandation de IT05 nous avons demandé un avis à M. GERNEZ, architecte à Laragne, spécialisé dans les patrimoines des communes.

Sur place, cet architecte a constaté qu'il n'était pas possible de se contenter d'une réfection de toiture (30 k€ environ, lors de deux estimations faites courant 2021), mais qu'il fallait aussi plusieurs reprises de maçonnerie ; Il propose de prendre à son compte dans le cadre d'une « Assistance à maîtrise d'ouvrage » l'ensemble de l'opération de remise en état de cette chapelle. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le devis transmis par Monsieur Gernez. Son montant est de 4 240,00 € HT.

La proposition de Monsieur Gernez est lue en séance, il détaille l'ensemble des travaux qu'il prendra à sa charge dans le cadre d'une assistance au Maître d'ouvrage.

Le Conseil donne son accord au Maire pour qu'il signe la Convention avec Monsieur Gernez.

Convention avec P. Carrouché

Philippe Carrouché a accepté de prendre en charge l'inventaire de la salle polyvalente et de gérer les états des lieux aux entrées/sorties de chaque occupant. Jusqu'à présent, les personnes qui avaient la charge d'entretenir ce local se chargeaient aussi de l'état des lieux. L'Office du Tourisme de Veynes, qui gère les réservations et assume le règlement de leur montant n'est pas en situation juridique lui permettant de prendre à sa charge les prestations de Monsieur Carrouché. Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer une Convention avec Monsieur Carrouché, afin de pouvoir l'indemniser pour son travail.

Une discussion a lieu sur le montant à proposer à Monsieur Carrouché pour chaque prestation. Il est précisé qu'une prestation consiste à dresser un état des lieux avant l'arrivée du locataire, et à revenir au départ de celui-ci, pour vérifier que le matériel et surtout les locaux loués n'ont pas subi de dégradation.

Il est convenu après discussion entre les élus que la commune versera à Monsieur Carrouché une somme de 20 € par prestation.

Le Maire est donc autorisé à rédiger et signer une Convention dans ces termes avec Monsieur Carrouché.

Ukraine

Les municipalités sont autorisées à faire un don au profit de l'Ukraine. Les formalités à accomplir en Mairie pour ce geste de solidarité ont été précisées récemment par une note de la Préfecture. Le Maire demande au Conseil Municipal si il souhaite que la commune s'associe à cette démarche.

Il indique aussi que l'AMF05 a commandé et se propose de livrer à chaque commune du département un drapeau ukrainien, une manière de témoigner au peuple ukrainien la prise en compte des souffrances qu'il subit.

Après échange avec les élus, il est convenu que la commune se fera remettre un drapeau qui sera fixé avec le drapeau français au mur du bâtiment Mairie.

Il est également convenu que selon la procédure décrite récemment, la commune participera à un soutien financier au peuple ukrainien en faisant parvenir à l'organisme approprié une somme de mille Euros. Le Conseil demande au Maire de donner suite à cette décision : accord à l'unanimité.

Vente d'un lot de Chanteduc

Monsieur et Madame LE BRETON qui sont actuellement locataires sur le territoire communal ont demandé à acquérir le lot n°6 du lotissement Chante-Duc. Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le compromis de vente de ce lot (courant avril 2022), puis à signer l'acte de vente, une fois toutes les formalités notariales remplies.

Le Conseil autorise le Maire à signer le prochain compromis de vente avec les acheteurs du lot n°6, puis l'acte de vente définitif, le moment venu.

Informations diverses :

Le Maire informe les élus qu'il a obtenu des services de la Préfecture que la commune soit être inscrite à l'opération « New Deal Mobile », qui a pour but d'améliorer les communications téléphoniques dans les zones rurales où elles ne sont pas excellentes. Les mesures faites par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFr) sur le territoire communal ont montré que le signal avait une amplitude faible, ce qui conduisait à de nombreuses difficultés de communication, notamment en cas d'intempéries, ou en cas d'afflux important sur le réseau.

Le fait d'être candidat à NewDeal Mobile rendait inopportune la signature d'une Convention avec la société Valocime, que le Conseil Municipal du 28 janvier dernier avait autorisée.

En conséquence, le Maire informe le Conseil qu'il n'a finalement pas signé cette Convention.

La séance est levée à 17h15.